

AVIS PUBLIC

Dépôt du rapport financier de la Ville de Donnacona de l'année 2020

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est par les présentes donné par le soussigné que le rapport financier de l'année 2020 de la Ville de Donnacona sera déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 25 mai 2021 à 19 h qui se tiendra à huis clos et en vidéoconférence conformément aux directives émises par le gouvernement du Québec pour éviter la propagation de la COVID-19 ainsi que des différents décrets et arrêtés ministériels adoptés. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site Internet de la Ville par la suite.

Donné à Donnacona, le 11 mai 2021.

Le directeur général adjoint et greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat